

## Qui fait partie du comité?

Le comité est formé de 14 personnes soit des parents et des professionnels du monde de l'éducation:

- \* 7 parents votants et 1 parent substitut
- \* 1 membre représentant les directions d'école
- \* 1 membre représentant le personnel professionnel
- \* 1 membre représentant le personnel de soutien non-enseignant
- \* 2 enseignants (primaire et secondaire)
- \* 1 représentant des organismes partenaires
- \* Le directeur général ou son représentant

Pour connaître le calendrier des réunions et consulter différents documents sur les services offerts, venez nous visiter au :

[www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca)



Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet «Comités et conseil des commissaires».

Cliquez sur «Autres comités»

Cliquez ensuite sur «Comité consultatif EH-DAA»

*Votre enfant exige  
une attention particulière?*

*Vous avez besoin de soutien?*

*Vous trouvez l'accompagnement  
difficile?*

*Vous vous interrogez sur les  
services adaptés et les ressources  
spécialisées pour lui?*

*Vous avez de la difficulté  
à vous y retrouver  
dans le dédale administratif?*

**Le comité consultatif  
des services aux élèves HDAA  
est là pour vous !**



341, Principale Nord

Amos (Québec)

J9T 2L8

819 732-6561

Septembre 2016



## **Comité consultatif des services aux élèves HDAA (CCSEHDAA)**

**Vous avez un enfant  
vivant avec une différence  
ou  
un enfant avec handicap,  
vivant des difficultés  
d'adaptation  
ou d'apprentissage?**

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) peut vous aider !

**LA RÉUSSITE,  
SOURCE DE NOTRE  
MOBILISATION**

# Comité consultatif des services aux élèves EHDA (CCSEHDA)

## VIVRE AVEC UN ENFANT QUI A DES BESOINS PARTICULIERS

Le parent d'un enfant handicapé ou qui vit des difficultés à l'école passe par toute une gamme de sentiments lorsqu'il accompagne son enfant dans le monde de l'éducation. La rentrée scolaire, le départ quotidien pour l'école ou le retour après la classe, les nombreux rendez-vous avec les spécialistes et intervenants de l'école entraînent des défis de tous les jours.



Le comité consultatif des services aux élèves HDAA est un lieu où le parent peut intervenir dans le but d'améliorer les services rendus aux élèves handicapés ou en difficulté.

## A quoi sert le comité consultatif EHDA?

Selon la Loi sur l'instruction publique (art. 187), le comité consultatif des services aux élèves HDAA a pour fonctions :

- De donner son avis à la commission scolaire sur la Politique d'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- De donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services offerts à ces élèves;
- Peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## Les objectifs de ce comité :

- ↪ Améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une différence;
- ↪ Donner de l'information aux parents;
- ↪ Soutenir les parents dans différentes démarches.

## Participation des parents

La participation des parents au comité comporte des responsabilités particulières telles que :

- Représenter adéquatement l'ensemble des parents des élèves HDAA;
- Exprimer sa vision parentale;
- Établir des liens avec les parents des autres structures de participation;
- Questionner sur les services offerts aux jeunes;
- Se préoccuper de toutes les fonctions attribuées au comité;
- Désigner, parmi eux un représentant au conseil des commissaires pour un poste d'une durée de 2 ans.
- Désigner parmi eux un représentant au comité de parents et un substitut.

